

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Lucie Bourque, pour être tenue au 91, chemin des Fondateurs à La Minerve, le mardi, 26 août 2025 à 18 h 30, où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2025

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 26 août 2025;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Acceptation des comptes;
5. Entériner l'octroi d'un contrat à Solmatech pour contrôle qualitatif des matériaux;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Mathilde Péloquin-Guay et Darling Tremblay, ainsi que M. le conseiller Mark D. Goldman, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Michel Richard.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Lucie Bourque, assiste à la séance.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller Mathieu Séguin.

(1.)
2025.08.240

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2025

Le quorum étant constaté, il est 18 h 30.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 26 août 2025 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2025.08.241

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 août 2025, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)
2025.08.242 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)
2025.08.243 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver le paiement des comptes pour un montant total de HUIT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SIX CENT VINGT-SIX DOLLARS ET VINGT-SEPT CENTS (878 626,27 \$).

ADOPTÉE

(5.)
2025.08.244 ENTÉRINER L'OCTROI D'UN CONTRAT À SOLMATECH POUR CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT l'exécution des travaux de traitement de surface simple sur les chemins Després, Pépin et Lac-à-la-Truite;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer un contrôle qualitatif des matériaux utilisés pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation d'octroi reçue d'Équipe Laurence, en date du 4 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'entériner l'octroi du contrôle qualitatif des matériaux en lien avec le traitement de surface simple sur les chemins Després, Pépin et Lac-à-la-Truite, à Solmatech inc., au coût de QUATRE MILLE NEUF CENT VINGT-SIX DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (4 926,75 \$), plus les taxes applicables, et d'affecter cette dépense à la TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

(6.)
PÉRIODE DE QUESTIONS

(7.)

2025.08.245

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 18 h 33.

ADOPTÉE

Lucie Bourque
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

Michel Richard
Maire

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Lucie Bourque
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe